HORIZON 2030

Stratégie d'intervention du Syndicat du Moron
RIVIÈRES, ZONES HUMIDES & BIODIVERSITÉ

Faire de la ressource « Eau » et de la « Biodiversité » un enjeu de territoire et une priorité

Le Syndicat du Moron assure la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur son territoire. Cette gestion vise à prévenir les dégradations sur les milieux aquatiques, à restaurer les milieux dégradés ou perturbés et à en assurer l'entretien. Cette compétence permet aux élus locaux de se fédérer pour assurer, ensemble, avec les intercommunalités membres du Syndicat du Moron, une transversalité et une cohérence dans les actions à mener sur les milieux aquatiques et, de fait, des objectifs à atteindre.

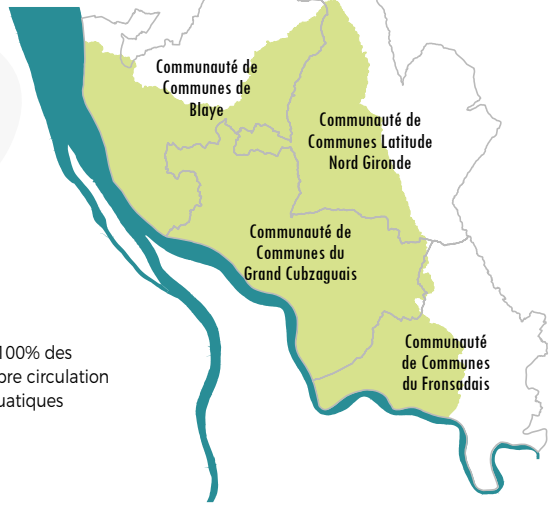

Atteindre un « bon état écologique » sur l'ensemble des cours d'eau du territoire

AGIR pour réduire significativement les sources de pollution et de dégradation de l'eau
RESTAURER la continuité écologique piscicole et sédimentaire
MAÎTRISER la ressource quantitative en eau

Objectif 1. ATTEINDRE un état écologique qualifié de « bon » sur l'ensemble des cours d'eau

Objectif 2. SUPPRIMER 100% des obstacles à la libre circulation des espèces aquatiques

Prévenir et réduire les impacts du changement climatique

AGIR significativement contre l'assèchement des cours d'eau
RÉDUIRE le risque inondation

Objectif 3. AUGMENTER les débits d'étiage de l'ordre de 20 à 30%

Objectif 4. REFRÉNER les assèchements pléniers en période estivale

Objectif 5. RESTAURER un minimum de 50% de la fonctionnalité des zones d'expansion de crue

Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques du territoire

PROTÉGER l'intégralité du lit majeur des cours d'eau et des zones humides
RESTAURER la fonctionnalité écologique et hydrologique des cours d'eau
RESTAURER et **DÉVELOPPER** les continuités écologiques
PROTÉGER les espaces naturels et les espèces patrimoniales du territoire (Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Fritillaire pintade, Nivéole d'été, etc.)

Objectif 6. INVENTORIER et CARTOGRAPHIER l'intégralité des zones humides du territoire
PROTÉGER 100% des zones humides identifiées dans les documents d'urbanisme

Objectif 7. RESTAURER et CRÉER un minimum de 300 kilomètres de haies

Objectif 8. ACQUÉRIR ou PRÉSERVER un minimum de 500 hectares d'espaces naturels à enjeux

Objectif 9. S'ASSURER de la pérennité des populations d'espèces patrimoniales

Éveiller les consciences et sensibiliser à l'importance de la ressource « eau »

CRÉER une synergie et une dynamique locale avec les élus locaux et acteurs de l'eau
FAIRE bénéficier les scolaires de programmes éducatifs sur l'eau et les milieux aquatiques
SENSIBILISER le grand public aux enjeux de la ressource eau

Objectif 10. FÉDÉRER les élus et acteurs de l'eau autour de projets communs

Objectif 11. SENSIBILISER un minimum de 500 enfants par an

Objectif 12. SENSIBILISER, IMPLIQUER et MOBILISER les citoyens à la préservation de la ressource en eau

Stratégie développée et proposée par la Direction du Syndicat

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical
en date du *14 septembre 2023*

Pierre JOLY

SYNDICAT DU MORON

Conception graphique :
Eléa BARJAVEL (AMOnia environnement, 2023)

Stratégie d'intervention du Syndicat du Moron
RIVIÈRES, ZONES HUMIDES & BIODIVERSITÉ

HORIZON 2030

Déclinaison opérationnelle des objectifs de la stratégie

Protéger la ressource en eau

Stratégie d'acquisition foncière des bords de cours d'eau et des zones humides

Inventaire des zones humides du territoire
Accompagnement des collectivités à la préservation foncière des cours d'eau et des zones humides
Préservation des cours d'eau et zones humides par l'achat ou le conventionnement

Pour protéger durablement les cours d'eau et les zones humides du territoire, le Syndicat développe une stratégie d'achat et de maîtrise d'usage sur l'ensemble des cours d'eau. L'enveloppe territoriale de l'action porte sur plus de 500 hectares.

Comprendre pour mieux agir

Création d'un « Observatoire de la qualité des eaux de rivières »

Programme de suivis annuel de la qualité des eaux
Programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Création d'un « Observatoire de la Biodiversité locale »

Amélioration de la connaissance par des inventaires et suivis écologiques
Programme d'actions pour la préservation d'espèces (Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Fritillaire pintade, Nivéole d'été, etc.)

La connaissance de l'état de la qualité des eaux tout comme l'état de la biodiversité constitue des indicateurs pour évaluer l'efficacité de nos actions.

Ce travail de « veille » permet de mesurer des situations évolutives (amélioration ou dégradation) notamment dans un contexte de changement climatique.

Restaurer et contrôler

Des programmes de restauration et de gestion des cours d'eau

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion sur chaque cours d'eau
Actions de contrôle et de surveillance

Le Syndicat développe des programmes de restauration et de gestion sur les 9 cours d'eau dont il a la gestion.

Les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) constituent le premier outil d'action du Syndicat.

Partager, sensibiliser et informer

Démarche de sensibilisation et d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques

Programme « sentinelles de l'eau et de la biodiversité » pour les scolaires
Programme de sorties et d'ateliers de sensibilisation pour le grand public

Les enjeux autour de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont tels qu'ils nécessitent d'être partagés et compris par tous.

Le Syndicat porte à ce titre une action particulière en faveur des scolaires, du grand public et des élus du territoire.

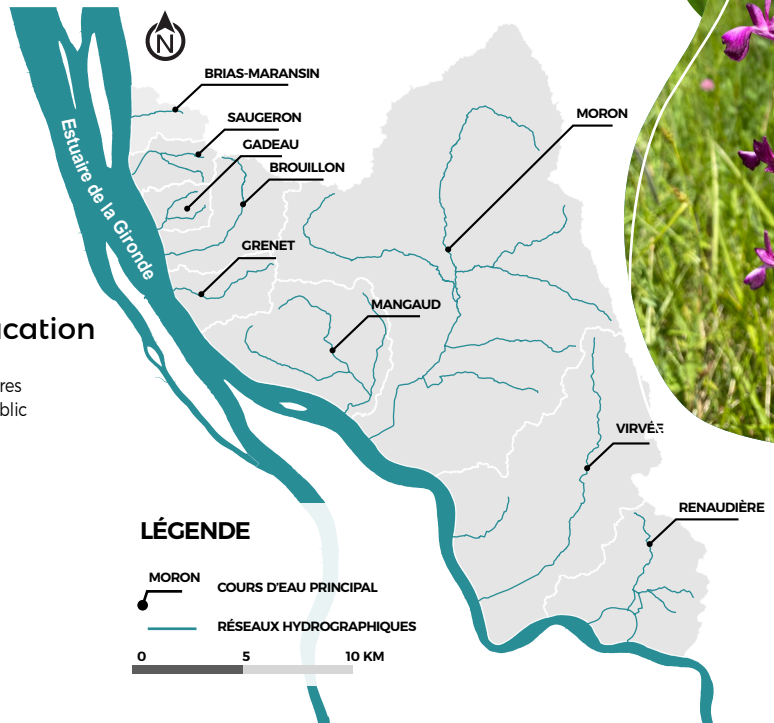

BIODIVERSITÉ RESSOURCE RESTAURATION EAU

SYNDICAT DU MORON

Conception graphique :
Léa BARJAVEL (AMOnia environnement, 2023)